

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2024-SEVAD-CH-OC008

Rennes, le 26 août 2024

Objet : Fermeture accès quai

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à l'adjoint au Directeur des canaux de Bretagne ;
Considérant que des manœuvres de grutage de 4 bateaux, bief de Guilly Glaz, doivent être réalisées le 23 septembre 2024 ;
Considérant que ces manœuvres sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au quai Louis Hais zone 1, bief de Guilly Glaz sur la commune de Port Launay, est interdit à tous les usagers.

Du 22 septembre à 18h00 au 23 septembre 2024 18h00

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en régie.
Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Port Launay.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

L'Adjoint au Directeur des canaux de Bretagne

Laurent COUTURIER

Fermeture accès pour opération de grutage bateau
Quai Louis Hais - Bief 237 Guilly Glaz – PORT LAUNAY

Stationnement bateaux interdit

Zone réservée aux engins de levage

